



Postulat Christophe Clivaz

Mesurer la durabilité environnementale de l'économie circulaire à l'aide de l'indicateur "Retained environmental value" (REV)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'utilisation de l'indicateur REV (retained environmental value) comme mesure de la circularité des produits individuels, des entreprises et du pays. Dans ce rapport, le Conseil fédéral est chargé de :

1. Evaluer la faisabilité et l'applicabilité de l'indicateur REV en comparaison aux indicateurs utilisés jusqu'ici ;
2. Evaluer la performance de l'indicateur REV pour la mesure de l'impact environnemental global des produits et matériaux, des entreprises et du pays en comparaison aux indicateurs utilisés jusqu'ici ;
3. Indiquer cas échéant la manière dont l'administration fédérale pourrait intégrer cet indicateur REV dans la mesure de la performance de l'économie circulaire.